

Zeitschrift:	Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica
Herausgeber:	Schweizerische Vereinigung für Altertumswissenschaft
Band:	31 (1974)
Heft:	2
Artikel:	Un fragment grec inédit des Actes de Jean : la guérison des filles d'Antipatros à Smyrne
Autor:	Junod, Eric / Kaestli, Jean-Daniel
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-25088

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un fragment grec inédit des Actes de Jean: la guérison des fils d'Antipatros à Smyrne

Par Eric Junod et Jean-Daniel Kaestli, Genève

I. Introduction

En travaillant à une nouvelle édition des Actes de Jean¹ nous avons repéré un épisode inédit en grec, dont la lecture pose quelques problèmes.

1. Les manuscrits

Le récit de la guérison des deux fils d'Antipatros à Smyrne se trouve dans deux manuscrits, qui sont à la base de notre édition:

- L Athos, Laura Δ 50 = 426 (fol. 113–114); parchemin; XIe s. (1039); 407 fol. 31 × 25; ménologe quadrimestriel ancien².
- S Sinaiticus gr. 497 (fol. 107–107^v); parchemin; Xe–XIIe s.; 398 fol. 31 × 25; ménologe quadrimestriel ancien³.

Nous les avons collationnés sur des photographies mises à notre disposition par les Bollandistes. Nous remercions vivement le Révérend Père Michel van Esbroeck de son aide précieuse.

Il existe également une version arménienne⁴. Son existence nous a été aimablement signalée par dom Louis Leloir, qui nous en a fourni une traduction.

¹ Parmi les nombreuses traditions et légendes se rapportant à Jean, il existe *deux versions*, très différentes, des *Actes ou Voyages* de l'apôtre. La plus ancienne (fin 2e s. – début 3e s.), qui n'est qu'incomplètement conservée, présente certains traits gnostisants et s'apparente aux autres grands Actes apocryphes (de Pierre, d'André, de Thomas), avec lesquels elle constituait sans doute un Corpus (cf. Hennecke-Schneemelcher, *Neutestamentliche Apokryphen* 2 [Tübingen 1971⁴] 125–176). L'autre texte, plus récent (5e siècle), se donne pour l'œuvre d'un compagnon de Jean, le diacre Prochore (cf. *Act. 6, 5*), et ne contient rien qui aille à l'encontre de l'orthodoxie théologique. Contrairement aux Actes anciens, explicitement condamnés au 2e Concile de Nicée (787), les Actes de Jean par Prochore ont joui d'une grande audience dans la chrétienté de langue grecque, ce qui nous vaut une abondante tradition manuscrite (cf. Hennecke-Schneemelcher, op. cit. 402–403).

² Spyridon Lauriates et S. Eustratiades, *Catalogue of the Greek Manuscripts in the Library of the Laura on Mount Athos*, Harvard Theological Studies 12 (Cambridge 1925) 60s.; A. Ehrhard, *Überlieferung und Bestand der hagiographischen und homiletischen Literatur der griechischen Kirche von den Anfängen bis zum Ende des 16. Jahrhunderts*, TU 50–52 (Leipzig 1936–1952) I 349ss.

³ V. Gardthausen, *Catalogus codicum graecorum Sinaiticorum* (Oxford 1886) 121 (Xe–XIe s.); A. Ehrhard, op. cit. I 349ss. (Xe–XIe s.); V. N. Benesevic, *Catalogus codicum manuscriptorum graecorum qui in monasteriis Sanctae Catharinae in Monte Sina asservantur* I (Saint-Pétersbourg 1911) p. 178–182, No 333 (XIe–XIIe s.); M. Kamil, *Catalogue of all manuscripts in the Monastery of St. Catherine on Mount Sinai* (Wiesbaden 1970) p. 90, No 720.

⁴ Cf. K. Tcherakhian, *Libri apostolici non canonici: Thesaurus litterarum armeniarum antiquarum et recentium* 3 (Venise 1904) 219–221.

Comme l'avait déjà remarqué A. Ehrhard, les deux manuscrits Laura 4 50 et Sinait. gr. 497 sont étroitement apparentés. Ils contiennent l'un et l'autre les mêmes textes hagiographiques (à l'exception des deux derniers textes de L, absents dans S) et constituent deux exemplaires parfaitement conservés d'un «ménologe quadrimestriel prémétaphrastique» pour les mois de septembre à décembre. Ils ont le même format, la même disposition du texte en deux colonnes et le même nombre de lignes (37) par colonne. Dans le fragment qui nous intéresse, cette étroite relation paléographique est confirmée par le fait qu'il n'y a aucune différence d'un manuscrit à l'autre, ni pour l'orthographe, ni pour la ponctuation, à l'exception de 5 variantes signalées dans l'apparat critique. On remarque également les traces d'une même correction à la ligne 11.

Les deux manuscrits ont donc la même origine. Une notice du scribe dit expressément que L a été écrit à Constantinople. Il doit en être de même de S.

2. La situation du fragment

L'épisode de la guérison des fils d'Antipatros à Smyrne prend place dans les Actes de Jean attribués au diacre Prochore, à la p. 44, 9 de l'édition de Zahn⁵ et sert de conclusion au texte du 26 septembre (fête de Saint-Jean le Théologien). A cette date, les deux manuscrits transmettent la première partie des Actes de Prochore⁶ sous le titre: *Προχόρου τοῦ ἐπὶ ταῖς χρείαις τῶν ἑπτὰ κατασταθέντων* (*κατασταθέντος* S), *ἀνεψιοῦ Στεφάνου τοῦ πρωτομάρτυρος περὶ Ἰωάννου τοῦ θεολόγου καὶ εὐαγγελιστοῦ καὶ περὶ τῆς ἔξορίας αὐτοῦ*. Cette première partie comprend le voyage de Jean de Jérusalem en Asie Mineure en compagnie de Prochore, et les différents épisodes du séjour de l'apôtre à Ephèse (Romana et le bain, la résurrection du fils de Dioscoride, la fête d'Artémis, le démon et les deux soldats). Notre fragment fait immédiatement suite à la comparution de Jean et Prochore devant les chefs de la ville et à leur incarcération sous l'inculpation de magie. L'accusateur (le démon déguisé en soldat) restant introuvable, les politarques doivent les relâcher, non sans leur avoir infligé un châtiment et leur avoir formellement interdit de prêcher et de séjourner à Ephèse⁷: *ἀποστείλαντες οὖν οἱ πολιτάρχαι μετεκαλέσαντο ἡμᾶς καὶ αὐστηρῶς ἐπαπειλησάμενοι ἔδειραν ἡμᾶς, παραγγείλαντες μὴ διδάσκειν ἐπὶ τῇ διδαχῇ ταύτῃ, κελεύσαντες δὲ ἐκ τῆς πόλεως διωχθῆναι ἡμᾶς· ἔξελθόντες οὖν ἀπὸ Ἐφέσου ἤλθαμεν ἐν Σμύρνῃ τῇ πόλει ...*

On peut se demander pourquoi le titre donné par les deux manuscrits à cette première partie des Actes de Prochore fait mention de l'exil de Jean (*καὶ περὶ τῆς ἔξορίας αὐτοῦ*). Chez Prochore en effet, le récit de l'exil à Patmos commence précisément à l'endroit où nos deux manuscrits interrompent leur narration pour nous emmener à Smyrne⁸. L'exil annoncé dans le titre se rapporterait-il à la décision

⁵ Th. Zahn, *Acta Ioannis* (Erlangen 1880) (= Za). Ce texte sera simplement désigné dans la suite par Prochore.

⁶ Za p. 3, 1–44, 9. ⁷ Cf. Za p. 44, 5–9.

⁸ Dans Za p. 44, 9–16, le Christ, dans une vision, ordonne à Jean de retourner à Ephèse et lui

des politarques de chasser Jean hors d'Ephèse ? La brièveté de cette notice ne justifierait pas une telle mise en évidence. D'ailleurs, il ne s'agit pas vraiment d'un exil, puisque Jean se rend librement à Smyrne et y poursuit son activité. Il faut donc admettre que le titre, à l'origine, introduisait un texte complet des Actes de Prochore et qu'il a été repris tel quel par S et L (ou leur modèle) en tête d'un texte amputé de tout ce que Prochore raconte sur l'exil à Patmos. Cette explication s'accorderait avec le caractère adventice de l'épisode de Smyrne, dont nous allons reparler.

Notons encore, à propos du texte de Prochore transmis par L et S, qu'il s'apparente étroitement, pour le titre et les premières pages, au *Vaticanus Palatinus* 37, qui a servi à l'*editio princeps* de Neander⁹ et indirectement à celle de Zahn (où il porte le sigle N). Il a également des leçons communes avec le Paris. gr. 1176 (Zahn : P³), le Paris. gr. 1468 (Zahn : P²; Bonnet : Q) et le Mosquensis 159 (Zahn : m³). Une comparaison détaillée entre LS et les deux recensions éditées par Zahn portant sur le passage qui précède immédiatement l'épisode de Smyrne¹⁰ montre que L et S rapportent un texte original, qui se rapproche tantôt de la recension A, tantôt de la recension B¹¹. Il semble que le texte transmis par LS est né de la combinaison de deux récits différents. Mais ces quelques comparaisons entre différents témoins des Actes de Prochore doivent être complétées et approfondies, l'édition de Zahn ne donnant qu'une vision très insuffisante de la diversité et de l'enchevêtrement de la tradition manuscrite.

3. L'appartenance du fragment aux Actes 'primitifs' de Jean

Un certain nombre d'arguments, externes, littéraires et théologiques peuvent être avancés en faveur de la thèse suivante : le récit de la guérison des fils d'Antipatros à Smyrne ne fait pas partie des Actes de Jean attribués à Prochore, mais s'apparente aux Actes 'primitifs' édités par Bonnet¹².

prédit son exil. Za p. 44, 17–46, 18 contient la lettre d'accusation des Ephésiens contre Jean et l'édit de l'empereur ordonnant son bannissement.

⁹ M. Neander, *Catechesis M. Lutheri parva graecolatina ...* (Bâle 1567).

¹⁰ Za p. 42, 1–44, 9 (recension A) et Za p. 172, 6–173, 12 (recension B).

¹¹ Au nombre des particularités de LS dans ce passage, relevons celles-ci : 1° LS ne rapporte pas la chute du temple d'Artémis (Za p. 42, 5–11). 2° Le récit de la confrontation entre Jean et le démon du temple d'Artémis est confus. L'apôtre lui ordonne une première fois de disparaître, ce qu'il fait. Puis vient le passage suivant, sans parallèle dans les recensions A et B : «Et tout le peuple devint calme et tranquille. Jean, donc, dit à ceux qui nous détenaient : 'Hommes d'Ephèse, pourquoi êtes-vous égarés ?' Jean, en effet, venait d'interroger le démon en présence de tous en disant : 'Depuis combien d'années as-tu ta demeure dans ce temple ?' ...». LS rejoint alors Za p. 42, 11–20 et raconte une seconde fois l'expulsion du même démon ! 3° A la suite de l'expulsion du démon, la réaction de la foule est double. Les uns demandent à Jean de leur accorder pardon et salut, et reçoivent le baptême. Les autres, «ne comprenant pas la puissance de Dieu», décident de livrer l'apôtre aux chefs de la ville pour qu'il soit jugé. Cette double réaction est indiquée, de façon lapidaire, dans la recension B ainsi que dans le Paris. gr. 1176. A partir de là et jusqu'à Za p. 44, 9, le récit de LS redevient parallèle à la recension A.

¹² Lipsius-Bonnet, *Acta Apostolorum Apocrypha II 1* (Leipzig 1898) 151–216. Ces Actes seront désignés par AJ.

A. Arguments externes

La manière dont sont transmises les traditions sur Jean. La plus grande partie des Actes de Jean reconnus comme ‘primitifs’ nous sont parvenus dans des manuscrits des Actes de Prochore. C’est le cas du manuscrit de Patmos 188, où AJ 18–55, 58–86 et 106–115 s’enchaînent directement au récit de Prochore, sans aucune rupture apparente¹³. C’est aussi le cas du Vaticanus gr. 654 et des manuscrits du même type¹⁴, qui insèrent AJ 1–14 (arrestation de Jean à Ephèse, voyage à Rome, comparution devant l’empereur et exil) dans le texte de Prochore à l’endroit où les Ephésiens, indignés par la destruction du temple d’Artémis, dénoncent Jean à l’empereur comme fauteur de troubles¹⁵. On remarquera que l’adjonction de AJ 1–14 intervient dans le texte de Prochore du Vatic gr. 654 au même moment que l’épisode de Smyrne dans celui de LS, c’est-à-dire à la fin du séjour de Jean à Ephèse, lorsqu’il est relâché par les autorités de la ville. Plusieurs des manuscrits de Prochore ont d’ailleurs des textes divergents à cet endroit. On peut donc affirmer qu’il y avait là, dans le récit de Prochore, une place privilégiée pour des remaniements, des coupures ou des adjonctions.

La localisation à Smyrne. Le fait que l’histoire d’Antipatros ait lieu à Smyrne attire immédiatement l’attention. Le récit de Prochore, tel que nous le connaissons à travers l’édition de Zahn, ne fait jamais mention de cette ville¹⁶. L’action nous conduit à Jérusalem, à Ephèse, à Patmos pour la plus grande partie du récit, et de nouveau à Ephèse. Les AJ, au contraire, font allusion par trois fois à un projet de voyage de Jean à Smyrne: AJ 37, p. 169, 25; 45, p. 173, 7 et 55, p. 179, 2–5. Dans ce dernier passage, les gens de Smyrne envoient une ambassade à Ephèse auprès de Jean pour lui demander de se rendre chez eux: «Comme tu es le héraut d’un tel Dieu, viens à Smyrne et dans les autres villes pour que nous connaissions ton Dieu et que, le connaissant, nous ayons nos espoirs en lui.» Sitôt après, le texte édité par Bonnet (sur la base du Patm. 188) comporte manifestement une lacune, puisqu’au ch. 58, qui fait immédiatement suite au ch. 55¹⁷, nous retrouvons Jean en voyage loin d’Ephèse et se préparant à y retourner¹⁸. Cette partie manquante devait être assez longue, puisqu’elle devait contenir le récit de l’acti-

¹³ A la fin de l’épisode des prêtres de Dionysos, Za p. 128, 18.

¹⁴ Par exemple, le Vaticanus Barberinus 516 et le ms. d’Athènes, Bibl. Nat., 1012.

¹⁵ Za p. 173, 12, recension B.

¹⁶ A l’exception du Paris. gr. 1468 (cf. note 35) qui, dans le passage correspondant à AJ 45 (p. 173, 27ss.), décrit brièvement une visite de Jean à Smyrne: l’apôtre brise toutes les idoles, consacre des temples, baptise en masse les gens de Smyrne et de «tout ce littoral», et laisse à la tête de la communauté Boukolos, Polycarpe et Andronicus. Il y ressuscite aussi un prêtre d’Artémis (cf. AJ 46–47 où l’épisode se place à Ephèse, de façon d’ailleurs plus convaincante). On peut se demander dans quelle mesure l’auteur de cette recension se fonde ici sur une tradition ancienne (voir Zahn, op. cit. CXXXV–CXXXVI).

¹⁷ AJ 56–57 (l’histoire de la perdrix) provient du Paris. gr. 1468 et n’a rien à voir avec un déplacement de Jean à Smyrne ou ailleurs (sur ce manuscrit, voir note 35).

¹⁸ Dans les manuscrits de Venise, Marcianus 363 et d’Ochrida, Musée National, 4, le morceau commençant au ch. 58 porte un titre significatif: ἀπὸ Λαοδικείας ἐν Ἐφέσῳ τὸ δέυτερον.

vité de Jean «à Smyrne et dans les autres villes»¹⁹. Le fragment que nous présentons s'insérerait donc parfaitement dans cette lacune, entre les ch. 55 et 58, mais il ne la comblerait, bien sûr, que très partiellement.

B. Arguments littéraires

*L'expression εἰπε ποὺς τὸν κύριον*²⁰. Cette expression qui sert à introduire une prière de Jean ne se trouve pas dans le texte de Prochore alors qu'elle figure à trois reprises dans les AJ²¹.

*L'expression ἰώμενος δωρεάν*²². Appliquée au Christ-médecin, elle apparaît une fois dans ce fragment et deux fois dans les AJ²³. Elle paraît caractéristique des AJ puisque nous n'en avons découvert aucune autre attestation dans la littérature patristique.

*Le couple ὁ παρακαλῶν ... καὶ παρακαλούμενος*²⁴. Dans la prière qu'il adresse au Christ, Jean le désigne comme ὁ παρακαλῶν ... καὶ παρακαλούμενος. Ce procédé littéraire, consistant à appliquer au même sujet la forme active et passive d'un même verbe, est largement utilisé dans l'hymne chanté par le Christ dans AJ 95²⁵.

C. Arguments théologiques

Le thème du Christ-médecin. Ce thème n'apparaît pas chez Prochore, sinon de façon lapidaire dans le récit de la veuve au fils démoniaque²⁶, alors qu'il semble constituer la pointe théologique de ce fragment et qu'il est repris par les AJ dans un sens analogue. En effet, l'analyse de ce fragment fait ressortir les points suivants :

- a) Christ est un médecin qui prend pitié de ceux qui souffrent et qui répond à ceux qui demandent son secours.
- b) Il guérit gratuitement les malades, c'est-à-dire qu'il ne réclame nul salaire d'argent.
- c) Le seul prix qu'il demande est d'ordre spirituel, en l'occurrence l'âme d'Anti-patros ou, en d'autres termes, sa conversion.

Or cette doctrine s'accorde parfaitement avec celle que l'on rencontre dans d'autres chapitres des AJ et que l'on pourrait synthétiser ainsi :

- a) La guérison est un acte de miséricorde qui atteste la gloire de Dieu²⁷.
- b) Christ est un médecin qui guérit gratuitement²⁸.
- c) Les guérisons visent à la conversion de ceux qui en sont les bénéficiaires ainsi

¹⁹ Th. Zahn, Neue kirchl. Zeitschrift 10 (1899) 198, a supposé que l'itinéraire de l'apôtre devait embrasser les sept villes d'Asie Mineure mentionnées dans Apoc. 1, 11.

²⁰ I. 31.

²¹ 22, p. 163, 6–7; 43, p. 172, 7; 48, p. 175, 14. A la simplicité de cette expression on opposera le caractère conventionnel et hiératique des formules utilisées par Prochore pour introduire et conclure les invocations de Jean (cf. Za p. 34, 14ss; 35, 10ss; 49, 13ss; 144, 18ss; 146, 1ss).

²² I. 21. ²³ 22, p. 163, 9; 108, p. 206, 10. ²⁴ I. 32. ²⁵ p. 197, 22–198, 9.

²⁶ Cf. Za p. 126, 8–9. Quant au mot *ἰατρός*, il n'apparaît que dans Za p. 148, 13, et appliqué à Jean.

²⁷ Cf. AJ 19, p. 161, 15–16.

²⁸ Cf. note 23.

que de ceux qui en sont les témoins. Ils sont appelés à comprendre au nom de qui et par quelle puissance les guérisons sont accomplies²⁹.

Enfin, on est tenté de mettre en parallèle l'idée que la véritable guérison est celle de l'âme avec cette déclaration de Jean au prêtre d'Artémis qu'il venait de rappeler à la vie: «Maintenant que tu es ressuscité, tu ne vis pas réellement et tu n'es ni participant, ni héritier de la vraie vie. Veux-tu appartenir à celui au nom et par la puissance duquel tu es ressuscité? Alors, crois maintenant et tu vivras pour toute l'éternité.»³⁰ La guérison comme la résurrection du corps ne trouvent leur sens que dans l'acte de foi qu'elles appellent.

Le thème de l'argent. A plusieurs reprises dans Prochore une somme importante d'argent est offerte à Jean après une guérison, un exorcisme ou une conversion; l'apôtre la refuse pour demander aussitôt qu'elle soit consacrée à ceux qui sont dans le besoin³¹. Dans ce fragment, l'offre se place de façon bien visible tout au début de la rencontre entre Jean et Antipatros. C'est elle qui va permettre à l'apôtre de dispenser un enseignement sur la gratuité de la guérison opérée par le Christ et sur sa finalité spirituelle. Les AJ insistent également sur l'idée que les biens matériels, parce que périssables, sont impuissants à assurer le salut de l'homme et l'enferment au contraire dans son incrédulité³²; ces biens sont opposés aux dons spirituels du Christ ainsi que l'atteste cette prière de Jean adressée au «médecin qui guéris gratuitement» et prononcée devant les corps inanimés de Lycomède et Cléopâtre: «Nous te demandons ni de l'or, ni de l'argent ... ni rien de ce qui périt ... mais deux ψυχάς»³³.

L'absence de demande de baptême. En règle générale, dans le texte de Prochore, les interlocuteurs de Jean finissent par demander le baptême, dans une forme qui est d'ailleurs quasi invariable: δός μοι τὴν ἐν Χριστῷ σφραγίδα³⁴. Ce fragment, pas plus que les épisodes groupés dans les AJ, ne contient une telle demande. Au reste, les AJ ne font nulle mention de baptême donné par Jean³⁵.

II. Texte et traduction

Le texte édité est conforme à celui du Laura Δ 50 (L) et du Sinaiticus gr. 497 (S), à l'exception de cinq corrections qui nous semblent s'imposer. Les passages intelligibles (signalés entre deux †) sont reproduits tels quels; la traduction de ces passages s'appuie sur des corrections ou conjectures indiquées en note.

²⁹ Cf. AJ 22, p. 163, 10–21 et 39, p. 170, 12–14. ³⁰ AJ 47, p. 175, 1–4.

³¹ Cf. Za p. 73, 11–74, 4 (Myron); 77, 13–17 (Basile et sa femme); 79, 17–80, 4 (Crésus et sa femme); 116, 10–14 (le gouverneur); 149, 8–150, 3 (Procliane).

³² Cf. le discours aux Ephésiens d'AJ 33–36.

³³ AJ 22, p. 169, 15–17. ³⁴ Cf. Za p. 30, 22; 32, 14–15; 71, 6; 79, 20; 80, 1; etc.

³⁵ A l'exception toutefois du texte contenu dans le Paris. gr. 1468 (Q chez Bonnet). Ce manuscrit donne une recension courte (par rapport à celle du Patm. 188) des ch. 30–54 suivie de l'unique relation de l'épisode de la perdrix (ch. 56–57). Bonnet les a éditées toutes deux en bas de page (p. 169–179). Divers indices (dont justement les mentions de baptême p. 172, 31; 173, 30; 174, 36; 178, 27) donnent à penser que le texte transmis par le Paris. gr. 1468 est postérieur à celui du Patm. 188.

⁷Ἐξελθόντες οὖν ἀπὸ Ἐφέσου ἡλθαμεν ἐν Σμύρνῃ τῇ πόλει· συνῆλθεν δὲ πᾶσα
ἡ πόλις γνοῦσα τὸν Ἰωάννην ἐπιδημήσαντα· καὶ τις ἀνὴρ Ἀντίπατρος ὄνδρας,
Σμυρναίων πρῶτος, προσῆλθεν τῷ Ἰωάννῃ λέγων· Δοῦλε τοῦ θεοῦ, πολλὰ ἀγαθὰ
καὶ μεγάλα θαυμάσια ἀκούω ποιήσαντά σε ἐν Ἐφέσῳ. Ἰδοὺ μνωιάδας δέκα χρυ-
5 σίου δίδωμι σοι· ἔχω δὲ νεανίσκους δύο διδύμους οἰτινες ἅμα τῷ γεννηθῆναι αὐ-
τοὺς ὑπὸ δαίμονος πληγέντες μέχρι τοῦ νῦν πάσχουσιν δεινῶς – ἐτῶν γεγονότες
τριάκοντα καὶ τεσσάρων – μιᾷ ὥρᾳ καταπίπτοντες ἀμφότεροι, ὡς ποτὲ μὲν ἐν
βαλανείῳ λαμβάνεσθαι αὐτοῖς, ποτὲ δὲ ἐν περιπάτῳ, πολλάκις δὲ καὶ ἐπὶ τρα-
πέζης, ποτὲ δὲ καὶ ἐν τῷ κοινῷ συνεδρίῳ τῆς πόλεως. ὅψη δὲ καὶ αὐτὸς αὐτοὺς
10 εὑμεγέθεις ἀνδρας, μεμαραμμένους δὲ ὑπὸ τῆς καθημερινῆς αὐτοὺς ἐπαγομένης
νόσουν. δέομαι σου, βοήθησον τῷ γήραι μου. σκέπτομαι γὰρ λογισμὸν τινα ἔαντῷ
ἐπάγειν· ὅτε γὰρ βρέφη ἦσαν, ἔπασχον μετρίως, νῦν δὲ ἀνδρεῖοι γεγόνασιν,
ἀνδρειοτέρους καὶ τοὺς δαίμονας ἐπορίσαντο. ἐλέησον οὖν κάμε καὶ αὐτούς.
‘Ο δὲ Ἰωάννης εἶπεν αὐτῷ· ‘Ο ἐμὸς ἵατρὸς μισθὸν ἀργυρίου οὐ λαμβάνει, ἀλλ’ ἴώ-
15 μενος δωρεὰν τὰς τῶν ἰαθέντων ψυχὰς κατάλλαγμα τῶν νόσων καρπίζεται. τί
ἄρα θέλεις, Ἀντίπατρε; κατάλλαγμα τῶν παίδων τὴν ἰδίαν ψυχὴν τῷ θεῷ παρα-
στήσας, καὶ ἔξεις τοὺς παῖδας σου ὑγιεῖς τῇ δυνάμει τοῦ Χριστοῦ. ‘Ο δὲ Ἀντί-
πατρος εἶπεν· Οὐδένα ἔως τοῦ νῦν παρεῖδες, μηδὲ τοὺς ἐμοὺς νίούς. ἐπάντων
γὰρ τῶν συγγενῶν μου σκέπτομαι^a φαρμάκῳ αὐτοὺς ἀνελεῖν διὰ τὸ κατάγελως,
20 σὺ δὲ παραγενόμενος ὡς πιστὸς ἵατρὸς αὐτοῖς ὑπὸ τοῦ θεοῦ ἐπιστὰς ἐπιλάμψας
βοήθησον. ‘Ο οὖν Ἰωάννης παρακληθεὶς εἶπεν πρὸς τὸν κύριον· ‘Ο παρακαλῶν
ἀεὶ τοὺς ταπεινοὺς^a καὶ παρακαλούμενος, δι μὴ ἕδιαμίνος^b πώποτε παρακληθῆ-
ναι, αὐτὸς γὰρ πρὸ τοῦ ἀρξασθαι ἡμᾶς παρών, ἀπελασθήτωσαν τὰ ἀκάθαρτα
πνεύματα ἀπὸ τῶν νιῶν Ἀντιπάτρουν. Καὶ εὐθέως ἔξηλθον ἀπ’ αὐτῶν. Ἐκέλευ-
25 σεν δὲ ὁ Ἰωάννης ἐλθεῖν τοὺς παῖδας· καὶ ἴδων αὐτοὺς δι πατὴρ αὐτῶν ὑγιεῖς
ἔπεσεν καὶ προσεκίνησεν τῷ Ἰωάννῃ. Καὶ κατηχήσας αὐτοὺς τὰ περὶ τοῦ πατρὸς
καὶ τοῦ νίοῦ καὶ τοῦ ἀγίου πνεύματος ἐβάπτισεν αὐτούς. Καὶ παρήγγειλεν τῷ
Ἀντιπάτρῳ ὁ Ἰωάννης χρήματα δοθῆναι τοῖς χρείαν ἔχουσιν καὶ ἀπέλυσεν αὐ-
τοὺς αἰνοῦντας καὶ εὐλογοῦντας τὸν θεόν. Ἄμην.

LS 1 Σμύρνη S: Σμύρνη L // 7 ὡς nos: οἵ LS // 8 βαλανείῳ: βα//λανίω L βαλανίω Sp
βαβιλωνία Sac // αὐτοῖς LS: αὐτοὺς ? // 10 εὑμεγέθεις L: ἐνμεγέθεις S // αὐτοὺς LS:
αὐτοῖς ? // 11 γήραι: γείρη L γείνη Sp // λογισμὸν τινα ἔαντῷ nos: λογισμοῦ τινα ἔαντὸν
LS αν λογισμῷ τινι ἔαντὸν? cf. AJ 19, p. 161,17 // 14 λαμβάνει: λαμβάνῃ LS // 15.16
κατάλλαγμα: κατάλλαγμα LS // 16 θέλεις: θέλῃ LS // 17 ἔξεις: ἔξης LS // 18-19 πάντων-
σκέπτομαι LS vide adn. // 19 σκέπτομαι: σκέπτωμαι S σκέπτωμε L // φαρμάκῳ nos: φάρ-
μακα LS // αὐτοὺς nos: αὐτοῖς LS // 20 πιστὸς nos vide adn.: πρὸς LS // 22 διαμίνος LS
vide adn. // 29 post θεόν add. εἰς τοὺς αἰῶνας S

a Cf. II Cor. 7,6.

Partant donc d’Ephèse, nous allâmes à Smyrne. Toute la ville se réunit lorsqu’elle apprit la présence de Jean. Et un homme du nom d’Antipatros, notable parmi les Smyrnéens, s’avança vers Jean et dit: «Serviteur de Dieu, j’entends dire que tu as accompli beaucoup de bienfaits et de grands miracles à Ephèse. Voici, je t’offre cent mille pièces d’or. J’ai deux garçons jumeaux qui, frappés à leur naissance par un démon, souffrent jusqu’à présent de façon terrible – ils sont âgés de 34 ans; en l’espace d’un instant ils tombent tous deux en défaillance, de sorte qu’ils sont saisis par eux³⁶ tantôt au bain, tantôt à la promenade, souvent aussi à la banque, tantôt encore à l’assemblée publique de la ville. Tu verras toi-même que ce sont des hommes de bonne taille, mais consumés par la maladie qui les saisit chaque jour. Je t’en prie, viens au secours de ma vieillesse. Je cherche en effet à me faire entendre raison. Car lorsqu’ils étaient enfants, ils souffraient modérément, mais maintenant qu’ils sont devenus virils, ils se sont attiré des démons plus virils eux aussi. Prends donc pitié de moi et d’eux.» Jean lui dit: «Mon médecin ne reçoit pas de salaire d’argent; mais, guérissant gratuitement, il recueille les âmes de ceux qui ont été guéris en échange³⁷ des maladies. Que veux-tu donc, Antipatros? En offrant ton âme à Dieu en échange de tes enfants, tu recouvreras également tes enfants en bonne santé par la puissance du Christ.» Antipatros dit: «Jusqu’à maintenant tu n’as négligé personne, (ne néglige donc) pas mes fils. En effet, alors que tous mes parents cherchent³⁸ à les faire périr par un poison à cause de la dérision, toi qui es venu comme un médecin fidèle³⁹, investi par Dieu pour eux, illumine-les et secours-les!» Jean donc, ainsi appelé à l’aide, dit au Seigneur: «Toi qui consoles⁴⁰ toujours les humbles^a et qui es appelé à l’aide, toi qui n’as jamais besoin⁴¹ d’être appelé à l’aide car tu es présent avant que nous commencions (à t’appeler à l’aide), que les esprits impurs soient expulsés des fils d’Antipatros!» Et aussitôt ils sortirent d’eux. Jean ordonna que les enfants viennent. Et leur père, lorsqu’il les vit en bonne santé, tomba à terre et se prosterna devant Jean. Et (lui⁴²), après les avoir instruits au sujet du Père, du Fils et du Saint-Esprit, les baptisa. Et Jean enjoignit à Antipatros de donner ses biens à ceux qui sont dans le besoin et il les congédia tandis qu’ils louaient et bénissaient Dieu. Amen.

³⁶ Les démons. On pourrait aussi corriger *αὐτοῖς* en *αὐτούς* et comprendre *λαμβάνεσθαι* au sens absolu: ‘de sorte qu’ils (= les fils) sont possédés tantôt ...’.

³⁷ En dehors de ce fragment, le mot *καταλλαγμα* n’est attesté que chez Hésychius à l’article *καταλλαγὴ δορός*. Le contexte (*μισθὸν ἀργυρόν, δωρεάν, καρπίζεται*) ainsi que le verbe *καταλλάττω* (changer, échanger) à partir duquel il est composé suggèrent ici la signification économique d’‘échange’ (cf. aussi *καταλλαγή*). Le Christ-médecin propose en effet un échange, une sorte de troc qui prend une portée spéculuelle: il donne la santé corporelle, et en contrepartie les bénéficiaires de la guérison (les malades ou ceux qui interviennent pour eux) lui offrent leur âme.

³⁸ Texte corrompu. La traduction s’appuie sur la correction de *σκέπτομαι* en *σκεπτομένων* (cf. peut-être le *σκέπτωμε* de L). Le sens est satisfaisant, plus que la construction: comment en effet justifier le *δέ* placé après *οὐ* (l. 29)? Autre possibilité pour améliorer le texte tout en gardant *σκέπτομαι*: supposer qu’un ou plusieurs mots sont tombés après *μου* et combler cette lacune à l’aide du participe au génitif pluriel d’un verbe ayant sens de ‘conseiller’ ou ‘inciter’. Mais on voit mal qu’Antipatros, même poussé par ses parents, ait envisagé lui-même de tuer ses fils et qu’il fasse cet aveu à ce point du dialogue.

³⁹ Nous corrigeons *πρὸς* (*ἰατρὸς*) en *πιστός* sur la base de la version arménienne qui a *fidelis* (*medicus*). Dom Leloir nous a confirmé que l'adjectif arménien employé ici est l'équivalent exact de *πιστός*.

⁴⁰ Jeu de mot intraduisible sur *παρακαλεῖν* utilisé à trois reprises au sens de ‘appeler à l'aide’ et ici à celui de ‘consoler’.

⁴¹ Nous hésitons entre deux corrections pour *διαμίνος*: *δεόμενος* (retenu pour la traduction) et *διαμείνας*. En faveur de cette seconde correction, on trouve un parallèle intéressant dans *AJ* 103, p. 202, 19–20. Le sens serait alors: ‘toi qui n’as jamais supporté patiemment d’être appelé à l’aide’. On notera encore que le texte de cette prière est altéré. D’une part il ne trouve aucun support, ni au vocatif, ni à la 2e personne du singulier (sous forme d’un verbe, d’un possessif ou d’un pronom personnel): le *αὐτὸς* (l. 33) n’en devient que plus surprenant. D’autre part *ἄρξασθαι* (l. 34) n’a pas de complément.

⁴² Nous considérons cette phrase comme une adjonction ultérieure (cf. l’anacoluthe du texte grec et notre remarque p. 101 sur l’absence de baptême dans les *AJ*).